

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE  
SECTEUR NORD DU 23/07/2021

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région NORD du 23/07/2021, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région NORD et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 23/07/2021 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

GERALD HAMBLI	DELEGUE CSE TITULAIRE	SNEPS-CFTC
JEAN RODOLPHE BOUCRY	RDP	SNEPS-CFTC
JEROME DUMON	REPRESENTANT DIRECTION	/

Absents

YOAN BEUTIN	RDP	SNEPS-CFTC
MICKAEL LAMBERT	RDP	SNEPS-CFTC

Excusés

FREDERIC BERTRAND	REPRESENTANT DIRECTION	/
ARLETTE FERNEMA	DELEGUE CSE TITULAIRE	SNEPS-CFTC

Questions :

La section SNEPS-CFTC souhaite inviter un assistant syndical pour la réunion.

- 1) Les agents M Hambli Gérald et M Cantraine Vincent portent une réclamation concernant la suppression pur et simple de leurs congés A-2 sur la fiche de paie de Juin. Pour M Cantraine 21,5 jours de perdu et pour M Hambli 25 jours de perdu. M Cantraine a été dans l'impossibilité de poser ses 21,50 jours de congés A-2 avant fin Mai à la demande de l'agence de Breuil le sec par manque de personnel sur le site EJ. M Hambli avait posé 11 jours de congés A-2 en février. L'agence a eu besoin de lui sur le site EJ pour palier à des absences, il a donc pu prendre que 4 jours de congés. A chaque fois l'argument de l'agence, pas de personnel supplémentaire formé pour le site et on risque de perdre le client. Etant en sous-effectif sur le site EJ depuis plusieurs mois et mainte fois signalé Par M Hambli, Chef de poste EJ, ils ont été dans l'incapacité de poser les congés A-2 avant fin mai (voir pièces jointes).

**La section SNEPS-CFTC demande la remise dans leurs compteurs respectifs des congés A-2 avec un délai pour les poser ou bien le paiement de leurs congés A-2 si impossibilité de les prendre.**

Réponse de la direction : une communication du service RH a été faite sur le sujet. Une vérification sera réalisée avec Mr BERTRAND à son retour. S'il s'agit d'une demande de l'agence une régularisation sera effectuée.

- 2) M Laplaine Patrick réclame 15 heures de congés A-2 supprimé sur la paie de Juin. Il a été dans l'impossibilité de les poser car il est multi sites et agent mobile. Il doit dépanner en permanence ou bien on lui refuse ses congés pour sous-effectif.

**La section SNEPS-CFTC demande la remise dans son compteur des 15 heures de congé A-2 avec un délai pour les poser ou bien le paiement de ses heures de congés A-2 si impossibilité de les prendre.**

Réponse de la direction : une communication du service RH a été faite sur le sujet. Une vérification sera réalisée avec Mr BERTRAND à son retour. S'il s'agit d'une demande de l'agence une régularisation sera effectuée.

- 3) Mme FLINOIS Jessica réclame la régularisation de ses frais de formation remise à niveau SSIAP du 25 au 27/05/2021, frais engagé 58,80€ (voir pièces jointes) et remboursement reçu 12€.

**La section SNEPS-CFTC demande une explication et le remboursement complémentaire dans les plus brefs délais.**

Réponse de la direction : la demande de Mme FLINOIS a été traitée le 13/07/2021, et sa demande sera régularisée sur la paie de juillet 2021. Le remboursement des 12€ correspondait à une autre demande.

4) M Eloy Richard nous signale un problème rencontré depuis le mois de novembre. Il a été en arrêt de travail du 18 octobre 2020 au 13 novembre 2020 depuis il constate que son compteur RCN est en négatif, chose qui est surprenante et incompréhensive. Il l'a signalé à plusieurs reprises à l'agence de Breuil le sec et il a fait une réclamation (voir pièces jointes).

**La section SNEPS-CFTC demande une réponse cohérente concernant le compteur RCN négatif à 32,78 sur la paie de Juin de M Eloy et la régularisation dans les plus brefs délais.**

Réponse de la direction : Suite à la réclamation, le problème a été remonté au service paie.

5) le 15/03/2021, M Marchand Benoit a fait une nouvelle réclamation par mail concernant ses RCN. Au mois de novembre 2020, ses RCN étaient à - 21,86 au lieu de + 4,72. Il avait pris 20 heures de RCN le 20/06/20 de 19h à 7h (12 heures) et le 22/06/20 (8 heures) Ces RCN ont été décomptés et comptabilisés en Indisponibilité payable (voir pièces jointes). Il est en RCN - 14 sur la paie de juin 2021 alors qu'il devrait être à + 7.

**La SNEPS-CFTC demande une réponse concernant son compteur négatif et la régularisation dans les plus brefs délais.**

Réponse de la direction : Suite à la réclamation, le problème a été remonté au service paie.

6) M TBIBI Kamal réclame le remboursement de ses frais de transport depuis le mois de janvier 2021. Il habite Creil (Oise) et travaille dans le 95 et se rend sur son lieu de travail avec son véhicule personnel. Il fait cette réclamation suite à un échange verbal durant une formation au mois de juin avec 2 agents qui dépendent de Challancin St Ouen et qui habitent dans le 95 et qui travaillent dans le 93. Chaque mois, ils déposent leurs tickets de gaz oil minimum de 70 euros et ils sont remboursés de 35 euros sur la base de 50% de pass Navigo.

**La section SNEPS-CFTC demande pourquoi le remboursement des frais de transport n'est pas appliqué de la même manière pour les salariés de Province venant travailler sur Paris et Région Parisienne.**

Réponse de la direction : Seuls sont remboursés les transports en commun à hauteur de 50%. La règle est appliquée de la même manière pour tous.

7) Sur le site FORD à Estrées Saint Denis, 3 agents embauchés en CDI depuis plusieurs mois travaillent sans badge de service.

**La section SNEPS-CFTC demandent la fourniture de badge de service sans délai afin de respecter la réglementation en vigueur.**

Réponse de la direction : merci de transmettre les noms afin de vérifier et faire les badges le cas

échéant.

8) Selon la réponse à la question 16 de la réunion du 28 mai 2021 sur la délivrance prochainement des attestations signées des titres d'habilitation électriques.

**La section SNPES-CFTC signale que les agents sont toujours en attente de leur attestation et demande de nouveau que la situation soit rétablie au plus vite.**

Réponse de la direction : le nécessaire sera fait au retour de Mr BERTRAND.

9) Selon la réponse à la question 2 de la réunion du 28 mai 2021, La section SNEPS-CFTC est toujours dans l'attente de la liste des sites avec adresse et les horaires de prise et fin de poste et relève entre agents par l'agence de Breuil le Sec.

Réponse de la direction : L'employeur n'est pas dans l'obligation de fournir ce type d'informations. Nous pouvons seulement vous transmettre le planning du site.

10) Le 05/04/21 M Cantraine est resté 35 minutes de plus pour attendre M Ghemmour qui était en retard à sa prise de vacation. Le pire c'est que l'agence lui a imputé le retard de 35 minutes au lieu de lui rajouter 35 minutes. Il a fait 3 réclamations sans retour de la part de l'agence de Breuil le Sec

**La section SNEPS-CFTC demande la régularisation immédiate de 1h10 dont 35 minutes en heure supplémentaire.**

Réponse de la direction : Une dérogation a été saisie à tort. Une régularisation sera faite sur le bulletin de paie de juillet. Un rappel au service paie sera effectué.

11 – En date du 21/04/2021, une demande de Chaussures de sécurité a été faite pour M Govindin Guy. Ses chaussures sont décousues et prennent l'eau (voir pièces jointes).

**La section SNEPS-CFTC demande la fourniture immédiatement de chaussures de sécurité afin que M Govindin travaille dans de meilleures conditions.**

Réponse de la direction : une nouvelle paire sera commandée courant semaine prochaine.

12 - Mr Clément Jean Christophe et Mme Benfattoum Belinda n'ont toujours pas reçu leurs pantalons taille 46 sur le site, une livraison de vêtements à été effectué mais les vêtements ne correspondent pas à la taille commandée.

**La section SNEPS-CFTC demande la fourniture immédiatement de pantalons à ses deux agents afin qu'ils puissent travailler dans de meilleures conditions.**



Réponse de la direction : le nécessaire sera commandé en même temps que les rangers de Mr GOVINDIN.

13 - Mr Lambert Mickaël chef de poste sur Carrefour Charleville-Mézières n'a toujours pas reçu ses primes de chef de poste depuis novembre 2020 malgré plusieurs relances téléphonique 1 réclamation sur salaire envoyé à Mr Bertrand qui m'a confirmé par téléphone qu'il allait la traiter. Il serait normal de régler sans délai la somme qui m'est dû à savoir 150€ par mois depuis le mois de novembre.

**La section SNEPS-CFTC demande la régularisation dans les plus brefs délais de la prime de chef de poste de Mr LAMBERT depuis le mois de novembre 2020.**

Réponse de la direction : Nous allons reprendre ses bulletins de paies avant reprise pour vérifier. Si c'est le cas, la régularisation sera faite sur le bulletin de paie de juillet. Un rappel au service paie sera effectué le cas échéant.

A la demande de la direction de CHALLANCIN PREVENTION SECURITE, une information est transmise :

« L'objet est d'informer que sur les sites concernés (santé, évènementiel, centres des congrès, etc...), les agents devront soit être vaccinés soit présenter un test PCR de moins de 48h ou un certificat de rétablissement. S'ils le souhaitent, ils peuvent dès à présent nous donner leur preuve de vaccination ce qui leur évitera de faire un test PCR toutes les 48h. Il est rappelé que dans le cadre de leurs missions, nos services de santé au travail proposent également un service de vaccination contre la Covid19 ».